

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Québec, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique à la salle 10 du Centre de Foires de Québec, 250-A, boulevard Wilfrid-Hamel, à Québec, **le 15 septembre 2021 à 10 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais plus les frais encourus subséquemment, et ce, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*.

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

NUMÉRO DE DOSSIER MATRICULE	SITUATION	PROPRIÉTAIRE(S)	CADASTRE(S) DE QUÉBEC
04-047380-001-2 23027 4790-14-8171-1-000-0000	59 <sup>E</sup> RUE EST	9252-0451 QUÉBEC INC.	1151736
04-047381-001-8 23027 4790-14-8651-1-000-0000	58 <sup>E</sup> RUE EST	9252-0451 QUÉBEC INC.	1151735
05-000661-001-3 23027 4792-39-3758-1-000-0000	BOUL. LOUIS-XIV	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE INVESTISSEMENTS RICHMOND	2574645
08-002158-001-4 23027 3694-95-6052-1-000-0000	RUE DES NOISETIERS	SUZIE CAREAU	1160421
08-002825-001-0 23027 3694-95-6077-1-000-0000	RUE DES NOISETIERS	SUZIE CAREAU	1160422
11-020231-001-8 23027 4097-22-5331-1-000-0000	RUE DES VIOLONCELLES	9252-0451 QUÉBEC INC.	1120252
13-031442-001-0 23027 5186-05-5671-1-000-0000	RUE SAINT-PAUL	102935 CANADA LTÉE	1212742
13-105199-001-6 23027 4385-46-2141-1-000-0000	2850, BOUL. WILFRID-HAMEL	9108-5621 QUÉBEC INC.	1738283
13-108383-001-4 23027 4385-49-8646-1-000-0000	RUE TRUDEAU	ANGERS & PARENT INC.	1227403
13-271085-001-9 23027 3694-07-9518-1-000-0000	RUE DU SENTIER	HUGUETTE LÉGARÉ	1159798
13-302911-001-9 23027 4390-71-1684-1-000-0000	BOUL. BASTIEN	SOFINAM INC.	1146502
13-901587-001-1 23027 3889-49-8849-2-000-0000	BOUL. DE L'ORMIÈRE	JEAN-CLAUDE PEARSON	1043989
17-073996-001-5 23027 3887-61-9000-1-000-0000	RUE PIERRE-CORNEILLE	LES ENTREPRISES VAQUET INC.	1780035
19-012038-001-2 23027 2689-92-0391-1-000-0000	4 <sup>E</sup> CONCESSION	SUCCESSION RAOUL DAIGLE	2150956

NUMÉRO DE DOSSIER MATRICULE	SITUATION	PROPRIÉTAIRE(S)	CADASTRE(S) DE QUÉBEC
19-075918-001-5 23027 2986-93-6795-1-000-0000	2 <sup>E</sup> CONCESSION	LUCIE-ANNA VOYER	2151957
19-079026-001-7 23027 3288-63-4261-1-000-0000	RUE BEAUSOLEIL	RAYMOND ST-HILAIRE	2151802
19-080635-001-5 23027 3194-90-8286-1-000-0000	RTE DE LA BRAVOURE	JOSEPH JOBIN	2149946
20-060310-001-3 23027 4786-25-5811-1-000-0000	63, AV. PLANTE	9302-8108 QUÉBEC INC.	1941502

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE**

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable en remplissant le formulaire disponible sur le site internet ou en personne entre 8h30 et 9h30, aux dates et à l'endroit indiqués pour la vente :

**Conditions à respecter pour enchérir :**

Déclarer devant la personne faisant la vente :

- 1) Personne physique: Son nom et son prénom
- 2) Personne morale: Les nom et prénom de son représentant et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :

- 1) Permis de conduire;
- 2) Carte d'assurance-maladie;
- 3) Passeport.

Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit fournir une copie de la pièce justificative l'autorisant à agir à titre de représentant :

- 1) D'une personne physique : sa procuration ou son mandat;
- 2) D'une personne morale : un extrait certifié conforme de la résolution ou d'un règlement du conseil d'administration l'y autorisant, procuration ou autre.

2. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, carte de débit, par traite bancaire ou par mandat-poste à l'ordre de la Ville de Québec. Aucune carte de crédit ne sera acceptée. Le cas échéant, le remboursement de l'excédent se fera au moyen d'un chèque émis par la Ville de Québec dans les 10 jours suivant l'adjudication, sans intérêt.

**À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente.**

3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit, sans pouvoir cependant y enlever le bois ou les constructions pendant ladite année.

4. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service des finances au 418 641-6196.**